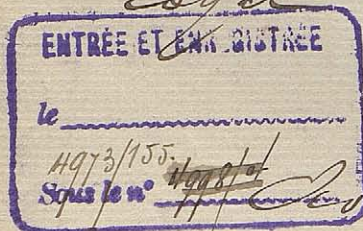


11. Janv. 1904

12/ *for No*
à Monsieur le Président
et membre du conseil
d'admission de musique
royale de Bruxelles,



Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien
recevoir laquette et d'ordonner
de la remettre à son
domicile.

Je suis à votre
disposition pour toute
information et pour vous
fournir tout ce qui vous
sera nécessaire.

Je vous prie d'agréer,
Monsieur, l'assurance de
ma parfaite considération.

J. de Kootz

34, rue de France.

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

N^o. 493/155.

Objet:

Annexe.

Expédié le

22 Xbre 1903

A M^r De Toz
St. Rue de France.

Musée

Nous avons l'honneur de vous faire
connaître que la résolution de la Com-
mission Directrice n'a pas été favorable
à l'acquisition, pour les collections de
l'Etat, des aquarelles
qui sont l'objet de votre
lettre du 18.

Ces ouvrages que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, pourront
être retirés au Palais des Beaux Arts,
rue du Musée, N^o 9, contre la remise
d'un récépissé.

Veuillez agréer, M. De Toz,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,

Le Secrétaire,

Reçu les 3 aquarelles
que j'ai soumises à la
Commission des Musées
le 15 janvier 1904.

A. L. L.

14973 / 155.

M
A Messieurs les
Présidents & membres du conseil
d'administration du Musée Eugène
de Bruyelle,

12

Messieurs,

J'ai l'honneur de venir vous
proposer cinq esquelles lignier
Charel qui bien, je l'espère,
Lauront votre convenir.

Je laisse à votre appréciation le
saler ou en tableaux, et je crois
ne pas exagérer, en vous les proposer
- sans, tels que, à 25 francs pièce.

Dans l'attente d'une décision
favorable. Je vous prie Messieurs
d'agréer l'assurance de ma parfaite
considération.

J. de Kootz

34, rue Leffrancq

Bruxelles 18 Décembre 1903.